

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté temporaire n°VOI217EEB030424
Portant réglementation du stationnement

IMPASSE DES BERGERONNETTES

Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté n°AG202EEB270324 en date du 27 mars 2024 portant délégation de fonction et de signature à Christophe ENFRIN

Vu la demande d'arrêt de circulation de l'entreprise CIRCET en date du 28 Mars 2024

Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages de télécommunications rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 22/04/2024 au 03/05/2024 au 4 impasse des Bergeronnettes

Considérant la nécessité de fluidifier la circulation en début et fin de journée

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 22/04/2024 et jusqu'au 03/05/2024, le stationnement des véhicules est interdit 4 IMPASSE DES BERGERONNETTES. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Sauf contrainte de chantier, les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront installées à 9h00 et levées à 16h00.

La circulation sera rétablie les samedis, dimanches et jours fériés.

L'entreprise se chargera de l'information auprès des riverains de cette restriction de circulation et du stationnement.

Elle devra mettre en place obligatoirement une indication pour les piétons en amont et en aval du chantier et y assurer la libre circulation des piétons en toute sécurité aux abords du chantier.

En cas de dégradation, de l'espace public (chaussées, trottoirs, bordures, panneaux, mobiliers urbains, peinture routière, végétations...), la remise en état sera effectuée aux frais de l'entreprise. Elle se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre qu'à son arrivée.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CIRCET .

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts en Bocage, le 04/04/2024



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Christophe ENFRIN

DIFFUSION:

- CIRCET
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompier
- Service de Collecte des Ordures Ménagères
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

ANNEXES:

plan localisation des travaux

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



FICHE DESCRIPTIVE DE CHAMBRE

N° commande	F42675260324	N° chambre	95	Planche	85084	Type	L11	Date	25/3/2024	
Opérateur	FIBRE 85	Adresse	4, Impasse des Bergeronnettes			N	X :	46.7680080	Y :	-1.24208380



Légende	Alvéole PVC			Alvéole PEHD		Alvéole Ciment	Tube ou microtubes
	Ø 45	Ø 60	Ø 80	Ø 40	Ø 50	Ø 100-150	Ø 11-32
Libre	○	○	○	○	○	○	○
Réservation	●	●	●	●	●	○	●
Occupé	●	●	●	●	●	○	○
Mauvais	●	●	●	●	●	○	●



MASQUE A

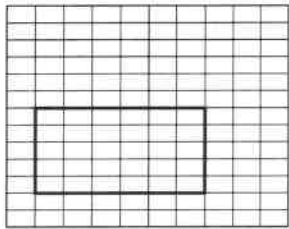
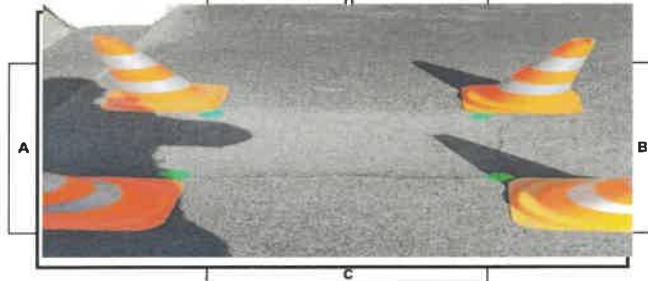
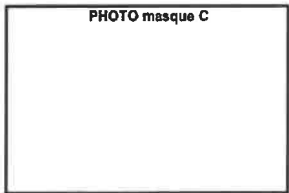


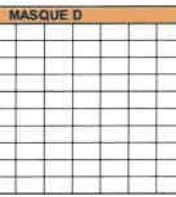
PHOTO masque C



MASQUE C



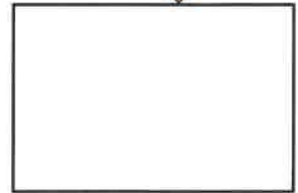
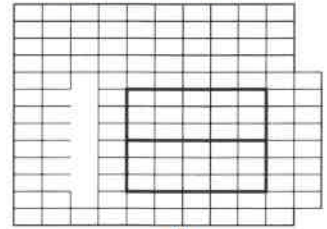
MASQUE C



MASQUE D



MASQUE B



Vues complémentaires avec repères métriques pour faisabilité d'implantation de boîtiers ou manchons dans les chambres

--	--	--	--

Chambre sous le bitume

--

